



Code de conduite des prestataires

Table des matières

1 OBJET	3
2 PORTÉE	3
3 CODE	3
3.1 EXIGENCES ÉTHIQUES ET JURIDIQUES.....	3
<i>Respect des lois et des réglementations en vigueur</i>	3
<i>Conflits d'intérêts</i>	3
<i>Corruption</i>	3
<i>Concurrence loyale</i>	4
<i>Réglementation du commerce</i>	4
<i>Délit d'initié</i>	4
<i>Protection des informations</i>	4
<i>Propriété intellectuelle et physique</i>	4
<i>Dossiers de la Société</i>	4
<i>Identifier les préoccupations</i>	5
<i>Communiquer les événements importants</i>	5
3.2 DIGNITÉ HUMAINE AU TRAVAIL.....	5
<i>Travail forcé</i>	5
<i>Travail des enfants</i>	5
<i>Non-discrimination</i>	5
<i>Traitement équitable</i>	6
<i>Horaire de travail, salaires et avantages sociaux</i>	6
<i>Emploi régulier</i>	6
<i>Liberté d'association</i>	6
3.3 ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	6
<i>Respect de l'environnement</i>	6
<i>Protéger la santé et la sécurité</i>	7
<i>Promouvoir le bien-être</i>	8
3.4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE.....	9
<i>Respecter la dignité humaine</i>	9
<i>Respecter la communauté</i>	9
3.5 QUALITÉ.....	9
<i>Communication</i>	9
<i>Informations</i>	9
<i>SAV</i>	10
<i>Évaluations</i>	10
3.6 INNOVATION Développement de processus.....	10
<i>Améliorations de la productivité</i>	10
<i>Utilisation efficace du commerce électronique</i>	10
3.7 CONFORMITÉ.....	10

1 OBJET

Le Code de conduite des prestataires de Tronox (le « Code ») a été établi pour préciser les attentes de la Société et les obligations de ses prestataires, partenaires commerciaux et sous-traitants.

Tronox apprécie ses partenariats avec les prestataires et reconnaît que leur réussite mutuelle repose sur une communication ouverte et un engagement envers des principes et des pratiques commerciales partagés. La Société a donc défini de strictes normes sur la manière dont elle mène ses activités dans les domaines de conformité réglementaire, de responsabilité sociale et de gestion de l'environnement.

Chaque prestataire doit s'assurer que ses employés et représentants comprennent et respectent le présent Code.

2 PORTÉE

Le Code s'applique à tous les prestataires existants ou potentiels de Tronox. Cela s'inclut également des personnes menant des activités en notre nom (sous-traitants, agents et intermédiaires). D'autres exigences locales peuvent s'appliquer.

3 CODE

3.1 EXIGENCES ÉTHIQUES ET JURIDIQUES

Les prestataires mèneront leurs activités dans la légalité et le respect de l'éthique, et agiront avec intégrité. En outre, ils veilleront à ce que tous les tiers et sous-traitants respectent entièrement les accords contractuels et les exigences de conformité :

Respect des lois et des réglementations en vigueur

Respectez et documentez le respect de toutes les exigences réglementaires et statutaires applicables.

Il s'agit notamment des exigences contre les pratiques anticoncurrentielles, le travail forcé, la collusion, la fixation des prix, la prévention du blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et la lutte contre le terrorisme.

Conflits d'intérêts

Évitez tout conflit d'intérêts ou même l'apparence d'un conflit d'intérêts dans vos interactions avec les employés de Tronox.

Les prestataires et représentants ne doivent pas traiter directement pendant les négociations ni d'une autre manière avec un employé de Tronox dont le conjoint, un autre membre de la famille, ou un autre proche est un employé ou a un intérêt personnel ou financier avec le prestataire ou ses activités.

Corruption

Évitez toute forme de corruption commerciale avec ses prestataires, agents ou clients, et n'offrez aucune incitation à un employé de Tronox ou à un membre de sa famille pour obtenir ou conserver des contrats.

Les prestataires ne doivent ni verser, ni accepter des pots-de-vin, tolérer toute forme de blanchiment d'argent ou participer à d'autres incitations illégales dans leurs activités.

Les prestataires et les représentants ne doivent jamais offrir un pot-de-vin, une commission occulte, échanger des biens et services, ou autrement inciter un employé de Tronox afin d'obtenir ou de conserver des contrats de Tronox ; tout cadeau ou divertissement échangé doit être conforme à la loi et ne pas doit enfreindre la politique de Tronox.

Évitez toute forme de corruption publique avec tout responsable politique ou réglementaire ou tout autre employé du gouvernement, et respectez les lois applicables en matière de corruption de fonctionnaire, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) et la loi britannique sur la corruption (Bribery Act).

Concurrence loyale

Respectez toutes les lois applicables en matière de concurrence loyale et d'antitrust.

Règlementation du commerce

Respectez les lois et réglementations en matière de commerce. Il peut s'agir notamment des sanctions économiques ou des lois sur l'importation et l'exportation.

Délit d'initié

Évitez le délit d'initié qui consiste à acheter ou vendre des actions de Tronox ou d'une autre société lorsque vous êtes en possession d'informations concernant Tronox ou l'autre société non accessibles aux investisseurs et qui pourraient influencer la décision d'un investisseur à acheter ou à vendre des actions.

Protection des informations

Élaborer des mécanismes pour protéger les informations confidentielles ou sensibles de Tronox, notamment la propriété intellectuelle, la tarification et les informations sur les employés, et agissez pour empêcher leur utilisation abusive, le vol, la fraude ou la divulgation inappropriée.

Propriété intellectuelle et physique

Utilisez ces actifs uniquement lorsque Tronox l'autorise ; utilisez la technologie et les systèmes d'information fournis par Tronox (y compris la messagerie par email) principalement aux fins commerciales de Tronox, et conformément à la politique applicable de Tronox. La politique de Tronox interdit aux prestataires et aux représentants d'utiliser les actifs, la technologie ou les systèmes fournis par Tronox pour créer, accéder, stocker, imprimer, solliciter ou envoyer tout document harcelant, discriminant, abusif, menaçant de violence ou tout autre acte inapproprié ou illégal ; respectez les exigences de Tronox en matière de gestion des mots de passe, de confidentialité et de sécurité, et suivez ses procédures de confidentialité comme condition d'accès au réseau interne, aux systèmes et aux bâtiments de Tronox.

Dossiers de la Société

Enregistrez et signalez honnêtement et précisément toutes les informations commerciales, et respectez toutes les lois applicables concernant leur exhaustivité et leur exactitude.

Identifier les préoccupations

Donnez aux employés les moyens de signaler des préoccupations ou des activités potentiellement illégales au travail. Traitez tout signalement de manière confidentielle. Enquêtez sur ces rapports et prenez des mesures correctives si besoin.

Communiquer les événements importants

Le prestataire informera immédiatement Tronox de tout changement de propriété, de gestion, d'actions en justice importantes, de perturbations d'exploitation pour quelque raison que ce soit et de conditions financières défavorables.

3.2 DIGNITÉ HUMAINE AU TRAVAIL

Les prestataires sont tenus de protéger les droits de l'homme de leurs employés et de les traiter avec dignité et respect. Notamment :

Travail forcé

Les prestataires ne doivent se livrer au trafic d'êtres humains ni utiliser toute forme d'esclavage, de travail forcé, de servitude, d'engagisme ou de travail carcéral forcé. Cela comprend le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou l'accueil de personnes par la menace, la force, la coercition, l'enlèvement, la fraude ou payer toute personne ayant le contrôle d'une autre personne aux fins d'exploitation.

Dans le cadre de leur engagement à interdire la traite d'êtres humains, les prestataires ne doivent pas se livrer aux actes suivants :

- Détruire, dissimuler ou confisquer des papiers d'identité ou d'immigration ;
- Utiliser des tactiques de recrutement frauduleuses ;
- Facturer aux employés des frais de recrutement déraisonnables ou fournir un logement inadéquat par rapport aux normes, aux lois et aux directives locales.

Travail des enfants

Le travail des enfants est strictement interdit. Les prestataires ne doivent pas employer des enfants. L'âge minimum pour l'emploi ou le travail doit être de 16 ans, l'âge minimum d'emploi du pays ou l'âge de fin de scolarité obligatoire du pays, selon le plus élevé. Le présent Code de conduite des prestataires n'interdit pas la participation aux programmes légitimes d'apprentissage professionnel.

Non-discrimination

La non-discrimination dans les pratiques d'embauche sur la base de la race, des convictions, du sexe, de la religion, de l'origine nationale, de l'âge, du handicap, de la situation familiale, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance syndicale, de l'affiliation politique ou autres facteurs tels que mandatés par les lois applicables des pays dans lesquels ils opèrent. Il s'agit notamment d'éliminer la discrimination en matière de rémunération, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement ou de retraite.

Traitement équitable

Le respect des employés et une tolérance zéro pour tout châtiment corporel, violence ou menaces de violence, ou autres formes de coercition physique ou de harcèlement.

Le harcèlement sexuel des employés ne sera pas toléré.

Horaire de travail, salaires et avantages sociaux

L'horaire de travail des employés des prestataires ne dépasseront pas le maximum fixé par la législation nationale applicable. Les rémunérations versées aux employés seront conformes aux lois nationales en vigueur en matière de salaires dans l'intérêt d'offrir un niveau de vie et des conditions de vie adéquats.

Les employés doivent être payés en temps opportun conformément à la législation locale.

Les prestataires n'autoriseront aucune déduction de salaire en tant que mesure disciplinaire ni aucune autre déduction qui ne serait pas prévue par la loi nationale.

Les dossiers des employés des prestataires doivent être conservés conformément aux réglementations locales et nationales.

Emploi régulier

Vérifiez qu'un emploi régulier est fourni en éliminant l'utilisation prolongée de contrats à durée déterminée ou à court terme pour éviter de conférer des avantages obligatoires aux employés.

Liberté d'association

Conformément à la législation locale, respectez les droits des employés à s'associer librement, à rejoindre un syndicat, à solliciter une représentation et à s'engager dans des négociations collectives.

3.3 ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

L'engagement de Tronox envers le développement durable comprend l'utilisation efficace des ressources, le respect de l'environnement, et un lieu de travail sûr et sain. La Société attend de ses prestataires qu'ils prennent des engagements similaires pour améliorer continuellement leurs performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Notamment :

Respect de l'environnement

Collaborez pour éliminer le gaspillage et les coûts de la chaîne d'approvisionnement, comme les programmes visant à réduire les émissions et les déchets, promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles, et encourager une gestion responsable des produits et processus tout au long de leur cycle de vie et pour leur utilisation finale prévue. À cette fin, les prestataires devront :

- Faire preuve du respect des lois, des réglementations, des règlements et des directives environnementales applicables.
- Conservez les permis et les documents requis et gardez-les à portée de main en cas d'inspection.

- Pour certains prestataires, la certification ISO 14001 ou Responsible Care est obligatoire. Les autres prestataires concernés, moyens et grands, sont fortement encouragés à adopter ces systèmes de gestion.
- Pour certains prestataires, les divulgations liées aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la gestion de la qualité de l'air (QA) sont obligatoires.
- Promouvoir des pratiques qui préservent la biodiversité des milieux dans lesquels le fournisseur opère.
- Les prestataires sont fortement encouragés à améliorer la divulgation et à intégrer des systèmes de gestion aux fins suivantes :
 - Réduction de la consommation d'énergie ;
 - Utilisation responsable de l'eau ;
 - Manipulation et élimination sûres des produits chimiques ;
 - Amélioration de la gestion des déchets, réduction des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées ;
 - Confinement des déversements et autres déversements accidentels potentiels.

Protéger la santé et la sécurité

Les prestataires qui effectuent des travaux ou des livraisons sur les sites de Tronox doivent se conformer aux exigences de sécurité et de santé au travail spécifiques à la Société et au site, et comprendre clairement les conséquences de non-conformité. En outre, les prestataires doivent démontrer et s'efforcer activement de promouvoir des pratiques commerciales durables et un engagement clair pour un lieu de travail sûr en respectant les règles « LIFE Saving Rules » de Tronox. La santé, la sûreté et la sécurité doivent être des priorités dans la fabrication des produits et dans la planification de nouveaux produits, installations ou processus.

Les employés doivent travailler dans un lieu de travail sûr et sain avec les contrôles, la formation, les procédures de travail et les équipements de protection individuelle appropriés. Les prestataires doivent donc :

- S'efforcer d'éliminer les accidents mortels, les accidents du travail et les problèmes de santé des employés
- Veiller à ce que tout incident entraînant un décès, une blessure, ainsi que les incidents et maladies professionnels soient signalés et fassent l'objet d'une enquête approfondie pour déterminer tous les facteurs contributifs et la mise en œuvre d'actions correctives et préventives.
- Identifier régulièrement les dangers, les aspects et les évaluations des risques en matière de sécurité, de santé au travail et de développement durable.
- Les prestataires doivent appliquer et gérer de manière visible une tolérance zéro envers les comportements et les pratiques qui nuisent au personnel.
- Les prestataires doivent assurer un niveau élevé de préparation et de gestion de crise pour gérer toute urgence potentielle en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Affecter la responsabilité de la gestion et mettre en place les politiques et les programmes de maintenance préventive nécessaires visant à protéger la sécurité et la santé de leur main-d'œuvre. Les prestataires doivent appliquer une tolérance zéro vis-à-vis des comportements dangereux.
- Évaluer et gérer les risques associés aux dangers en matière de santé et de sécurité, notamment les risques d'exposition professionnelle, à l'aide de procédures écrites, de consignes de travail et de l'équipement de protection individuelle nécessaire pour y remédier. Dans les cas où il existe une probabilité accrue d'exposition professionnelle, les employés doivent subir des examens médicaux confidentiels pour surveiller tout risque d'exposition potentiel, y compris le bruit, la poussière et les vibrations excessives.
- Vérifier que les équipements de protection individuelle (EPI) sont adaptés au type d'opération effectuée et mis gratuitement à disposition des employés.
- Respecter les lois, réglementations, règlements et directives applicables pour garantir un environnement de travail sûr, productif et sain.
- Veiller à ce que les employés reçoivent une formation régulière et consignée en matière de santé et de sécurité, et que cette formation soit reprise pour les nouveaux employés ou les employés réaffectés.
- Maintenir un niveau élevé de préparation et d'intervention d'urgence pour gérer toute urgence potentielle en matière de sécurité, de santé ou d'environnement, y compris la sécurité incendie.
- Assurer l'accès à des toilettes propres et distinctes par sexe, permettre un accès illimité à l'eau potable et, le cas échéant, fournir des installations sanitaires pour le stockage des aliments.
- Le cas échéant, l'hébergement est propre, sûr et répond aux besoins de base de la main-d'œuvre.

Promouvoir le bien-être

Dans les régions où les maladies infectieuses (y compris le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose) ou les épidémies prévalent, nous encourageons les prestataires à lutter contre ces maladies. À cette fin, les prestataires devront :

- S'efforcer d'éliminer toute stigmatisation ou discrimination injuste basée sur le statut VIH/SIDA réel ou perçu ou celui d'autres maladies infectieuses.
- Mettre en place une politique précise pour gérer les maladies infectieuses au travail. Elle devra être fondée sur le conseil volontaire, le dépistage volontaire et la confidentialité des patients.
- Avoir une stratégie de prévention et de traitement des personnes atteintes de maladies infectieuses reliée aux programmes de soins.

3.4 RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Les prestataires doivent être de bons citoyens corporatifs au sein des communautés où ils exercent leurs activités. À ces fins, les prestataires sont fortement encouragés à :

Respecter la dignité humaine

Respecter la dignité humaine et les droits des personnes et des communautés associées à leurs opérations.

Contribuer au bien-être économique, social et éducatif des communautés où ils exercent leurs activités. Il peut s'agir de plans d'action pour accompagner la transformation sociale par le développement de compétences essentielles, réduire le chômage et augmenter la participation des petites entreprises communautaires marginalisées dans les chaînes d'approvisionnement.

Respecter la communauté

Considérer l'impact sur les communautés locales lors du recrutement, de l'emploi et de l'adaptation de la main-d'œuvre.

Respecter la dignité humaine, reconnaître les droits, le patrimoine culturel et les traditions des communautés indigènes, et gérer tout sujet dans un esprit de respect, de confiance, de travail d'équipe et de dialogue.

Se renseigner sur les différentes initiatives de développement communautaire entreprises par Tronox et identifier les opportunités de participation et de collaboration.

3.5 QUALITÉ

Tronox s'efforce d'améliorer en permanence la qualité des biens et des services dans toutes les facettes de ses opérations, et attend des prestataires qu'ils y contribuent également. Les prestataires maintiendront un système qualité documenté qui utilise des contrôles de processus et met l'accent sur la prévention des défauts plutôt que sur leur détection. Notamment :

Communication

Informez rapidement Tronox des changements apportés aux biens ou services pouvant avoir un impact négatif sur l'utilisation des produits ou la relation commerciale de Tronox.

Notifiez à l'avance tout projet d'interruption des biens ou des services et transmettez toutes les communications sur les conditions générales et les prix par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement désignée par Tronox ou des représentants du service.

Obtenir l'approbation préalable avant de solliciter ou de contacter d'autres personnes de la Société.

Informations

Donner une réponse en temps opportun aux demandes d'informations, d'assistance technique ou de mesures correctives.

Vous engager à communiquer ouvertement des informations sur tous les éléments d'initiatives d'amélioration des coûts.

Partager les données de développement durable et les données connexes et, si besoin, coopérer à un audit de développement durable.

SAV

Acceptez uniquement les spécifications ou exigences qui peuvent être satisfaites.

Accordez une prompt attention professionnelle aux normes de service client les plus élevées.

Respectez les bons de commande et les contrats concernant les calendriers et les livraisons de biens et de services.

Évaluations

Le prestataire coopérera avec des évaluations raisonnables pour assurer la conformité aux conditions HSE, de qualité et commerciales convenues.

3.6 INNOVATION

Développement de processus

Créez des partenariats pour développer des améliorations de processus et de nouvelles applications, en plus de fournir des biens, des services ou des innovations qui confèrent à Tronox un avantage technique, de processus ou de service par rapport à ses concurrents.

Améliorations de la productivité

Contribuez à la recherche et à la mise en œuvre d'améliorations de la productivité qui se traduisent par la réduction des coûts chaque année, et proposez des idées et des solutions qui amélioreront le coût des biens et des services.

Utilisation efficace du commerce électronique

Coopérez pour améliorer l'efficacité de l'interaction par l'utilisation de l'e-Sourcing, de la facturation électronique et d'autres outils électroniques basés sur le Web.

Indiquez les numéros de commande et les numéros de référence, le cas échéant, sur tous les documents transactionnels.

Participez à l'automatisation des processus d'achat-paiement, le cas échéant, et à l'élaboration de catalogues de pièces détachées.

3.7 CONFORMITÉ

Le présent Code vient compléter tout contrat entre Tronox Holdings Limited, ses filiales et ses prestataires. Dans la mesure où des conditions plus spécifiques ou plus strictes seraient convenues dans un contrat, les conditions du contrat prévaudront.

Les prestataires sont tenus de maintenir des systèmes de gestion et des contrôles basés sur des principes commerciaux robustes et scientifiques, notamment en fixant des objectifs et des cibles pour promouvoir et faciliter le respect des lois applicables et des principes énoncés dans le présent Code de conduite des prestataires. Les prestataires doivent également appliquer ces principes ou des principes similaires aux sous-traitants et aux fournisseurs avec lesquels ils travaillent pour fournir des biens et des services à Tronox. Pour sélectionner ses prestataires Tronox, parallèlement à d'autres critères d'évaluation, accordera la préférence aux prestataires qui s'engagent envers un approvisionnement responsable. Les prestataires doivent s'assurer de la mise en œuvre intégrale de ces normes au sein de leur organisation ainsi que du déploiement de celles-ci dans leur chaîne d'approvisionnement.

Nous reconnaissons que certains prestataires seront confrontés à des problématiques légitimes pour respecter immédiatement tous les aspects du présent Code. Notre objectif étant d'encourager l'amélioration continue des normes au sein de notre chaîne d'approvisionnement, nous nous engageons à travailler avec ces prestataires au fil du temps pour les aider à respecter les exigences du présent Code.

En cas de non-conformité à l'une des exigences du présent Code, Tronox se réserve le droit d'exiger du prestataire en question qu'il :

- démontre d'importants progrès en matière de conformité concernant la ou les exigences en question dans un délai défini et raisonnable ;
- se conforme pleinement aux exigences en question dans un délai défini et raisonnable.

En cas de non-conformité grave, importante ou persistante, ou si les prestataires font preuve d'un engagement insuffisant, d'un manque d'action persistant, ou d'un manque d'amélioration, nous nous réservons le droit de mettre fin à la relation commerciale (et à tout contrat associé) avec le prestataire en question.

Tronox se réserve le droit de vérifier la conformité des prestataires nouveaux et existants aux exigences du présent Code au moyen de mécanismes d'évaluation internes ou externes. À ce titre, les prestataires doivent :

- Coopérer raisonnablement à toute activité de vérification liée au présent Code (qu'elle soit effectuée par Tronox ou par des tiers engagés par Tronox), notamment en accordant un accès indépendant au personnel, aux sites, à la documentation et aux données pertinents.
 - Cela indépendamment des restrictions légitimes applicables aux informations commerciales sensibles ou confidentielles. Dans de tels cas (et lorsque ces informations sont considérées comme ayant une pertinence matérielle pour l'activité de vérification), les prestataires travailleront avec Tronox pour essayer de trouver des mécanismes mutuellement acceptables pour leur divulgation sûre et légitime.

Pour toute question sur le présent Code de conduite des prestataires, contactez SupplyChain@Tronox.com.